

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
LE 11 JUILLET 2018

Arrondissement
de Sarreguemines

Nombre des conseillers élus
Etaient présents sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire suite à l'invitation du 04 juillet 2018 adressée à tous les Conseillers Municipaux et à la Presse et affichée :

.....15.....

Mesdames et Messieurs les Conseillers : BLAZY Virginie, DE ZORZI Isidore, FRANCOIS Sandrine, SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, THEOBALD Marc, NONN Alex, JACOB Martine

Conseillers en fonction

Absents excusés : Mme EPPE Catherine a donné procuration à M. SCHMIT Daniel
M. SCHMITT Valérie a donné procuration à Mme FRANCOIS Sandrine
M. ROTHAN Eric, Mme BOSSI Maryline

.....15.....

Conseillers présents

Absents : M. LEJEUNE David, M. WISSEN Nicolas

...9...

M. BOURING Hubert, Maire, déclare la séance ouverte.

12. ARRET DU PROJET DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal:

- les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du POS valant transformation en PLU:

- les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en oeuvre et le bilan qu'il convient d'en tirer:

- le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal dans la séance du 19 mai 2017 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, les principales options et règles que contient le projet de PLU.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.153-31 et L.153-32 du code de l'urbanisme,

VU les articles L.153-11 et L.103-2 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation,

VU les articles L.153-14 et R.153-3 du code de l'urbanisme, relatifs à l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.),

VU la délibération du conseil municipal en date du 09 décembre 2014 prescrivant la révision du POS valant transformation en PLU,

VU le projet de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les documents graphiques, le règlement et les annexes,

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, ayant eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 2017,

Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées ;

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREGUEMINES, le

19 JUL. 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

REMELFING le 11/07/2018

U. AUCIER



Après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour)

Tire le bilan de la concertation:

Arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente;
Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis:

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U;

ainsi que:

- aux communes limitrophes;

- aux établissements publics de coopération intercommunale;

qui en ont fait la demande.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, ont signé le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme :

Rémelfing, le 11 juillet 2018

Le Maire :

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmis à la S/Préfecture le 13/07/2018

Publiée ou notifiée 11/07/2018

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire :

A handwritten signature in black ink is positioned to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem and the text "MAIRIE DE REMELFING" at the top and "MOSELLE" at the bottom, separated by two small stars.A handwritten signature in black ink is positioned to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem and the text "MAIRIE DE REMELFING" at the top and "MOSELLE" at the bottom, separated by two small stars.